





ÉDITORIAL

La ténacité en faveur d'une politique solidaire



Venus de l'étranger ou de Suisse, nombreux sont ceux qui, l'été dernier – l'été du siècle – ont cherché la fraîcheur dans les Alpes helvétiques, provoquant un niveau d'interventions record au SAS avec 861 opérations. Nos sauveteuses et nos sauveteurs ont interrompu leurs activités professionnelles ou privées pour mettre bénévolement leurs capacités physiques ou techniques au service de personnes en détresse. Pour nous, il s'agit de la preuve irréfutable qu'une organisation de milice composée de sauveteuses et de sauveteurs volontaires est en mesure de couvrir un nombre d'interventions en hausse. Dans ce contexte, il est d'autant plus choquant qu'après le canton d'Argovie, le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel ait décidé d'organiser ses activités de sauvetage via l'assurance bâtiment et les sapeurs-pompiers, renonçant à la contribution de solidarité destinée au sauvetage en montagne – alors que notre station de secours de la Vue des Alpes continue d'effectuer des interventions et que les Neuchâtelois profitent de nos prestations fournies dans tout le pays. La Direction ainsi que le Conseil de fondation du SAS vont poursuivre leurs efforts pour gagner les cantons d'Argovie et de Neuchâtel à la cause d'une politique solidaire, par des demandes de réexamen et un travail de conviction. La crédibilité de la Conférence des chefs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) est d'ailleurs également en jeu. En effet, l'organisme responsable de la politique de sécurité dans les cantons a recommandé à ses membres en 1996 de verser 4 centimes par habitant pour le sauvetage en montagne. Heureusement, nous avons aussi de bonnes nouvelles dans ce domaine :

en collaboration avec les sections CAS locales, le SAS est parvenu à pousser le Canton de Thurgovie à s'acquitter de ce montant pour la première fois en 2019.

En Suisse orientale, une nouvelle organisation de sauvetage aérien figure désormais sur la carte. Pour nous, il est décisif, dans un tel cas, que le bien du patient soit au centre des réflexions. Il faut éviter à tout prix que des entreprises de sauvetage aérien se disputent sur le site de l'accident pour savoir qui aura le droit de transporter un patient. Un scénario si monstrueux n'est pas sans rappeler des anecdotes de sapeurs-pompiers rivaux dans des villages, qui ont laissé brûler la maison, incapables de décider qui était autorisé à éteindre l'incendie.

La météo exceptionnelle – l'hiver comme l'été – a permis de célébrer en grande pompe les 75 ans des équipes cynophiles en Suisse : les échos de la presse sur Andermatt coupé du monde et l'affluence aux manifestations estivales du Musée suisse des transports, à Lucerne, resteront gravés dans les mémoires. Les festivités ont été couronnées par la décision de l'UNESCO d'inscrire la « gestion du danger d'avalanches » au patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Le Musée Alpin Suisse de Berne dédie d'ailleurs une belle exposition au sujet.

Un grand merci à tous du précieux engagement dont vous avez et ferez preuve encore en faveur du Secours Alpin Suisse !

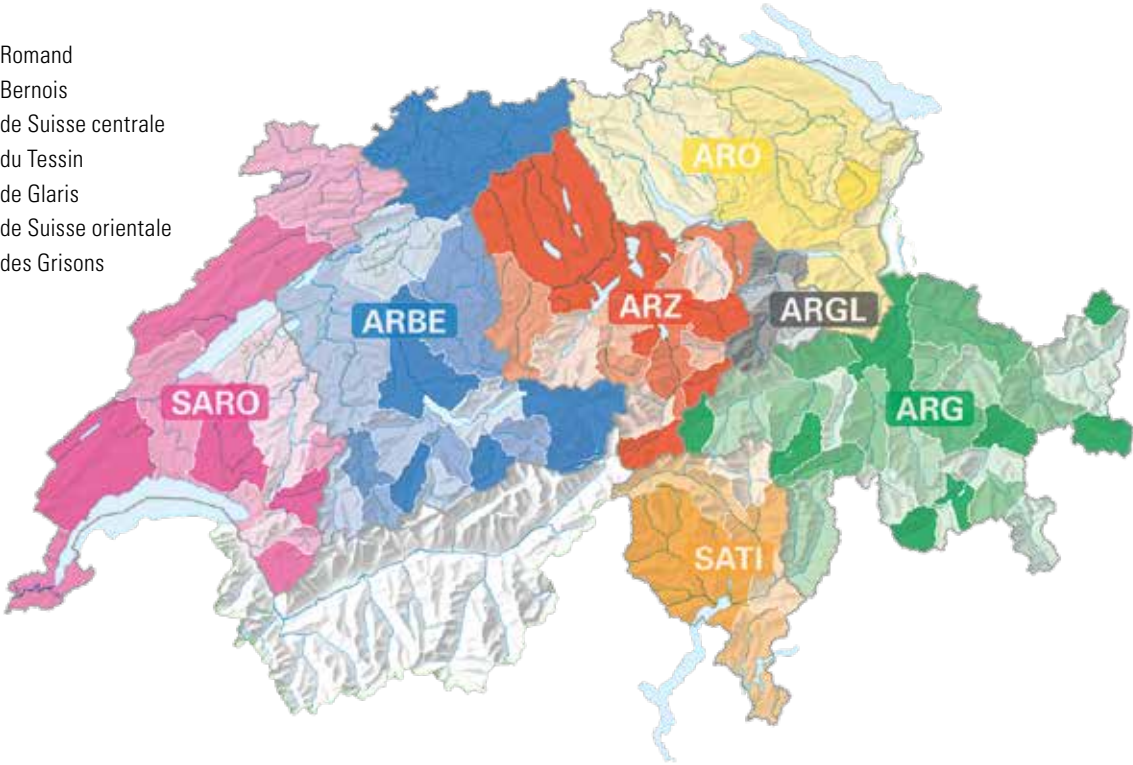
Franz Stämpfli
Président du Conseil de fondation

ORGANISATION

Répartition

Répartition géographique

- SARO Secours Alpin Romand
- ARBE Secours Alpin Bernois
- ARZ Secours Alpin de Suisse centrale
- SATI Secours Alpin du Tessin
- ARGL Secours Alpin de Glaris
- ARO Secours Alpin de Suisse orientale
- ARG Secours Alpin des Grisons



Répartition par types d'organisation

Associations régionales	7
Stations de secours	86
Sauveteuses et sauveteurs bénévoles	2971
dont	
– spécialistes techniques Hélicoptère (SSH) (sapeurs-pompiers professionnels BE, BS, GE, ZH inclus)	132
– spécialistes techniques Chiens LW aptes aux interventions	71
– spécialistes techniques Chiens GS aptes aux interventions	41
– spécialistes techniques Canyoning	44
– spécialistes techniques Médecine	62

Direction

Andres Bardill
Directeur du SAS



Elisabeth Floh Müller
Directrice suppléante du SAS



Theo Maurer
Chef de la formation





ORGANISATION

Rapport annuel 2018

Un hiver très neigeux et l'été du siècle ont généré au SAS un nombre d'interventions record. L'évolution peut être qualifiée de contradictoire sur le plan politique : tandis que les cantons de Vaud et de Thurgovie ont décidé d'apporter le soutien financier nécessaire au sauvetage en montagne, le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel tourne le dos à l'esprit de solidarité.

Les phénomènes météo ont plus que jamais marqué l'exercice 2018 du sauvetage alpin. Aux chutes de neige record de janvier a fait suite un été d'une longueur exceptionnelle, le mercure témoignant de chaleurs inhabituelles jusqu'à la fin de l'automne. Ces conditions ont provoqué une fréquence des interventions SAS soutenue et supérieure à la moyenne. Nos spécialistes techniques ainsi que les équipes de sauvetage ont été réquisitionnés 861 fois, soit 99 de plus qu'en 2015, l'année comptant jusqu'ici le plus de déploiements. Ils ont apporté leur aide à 1117 personnes, dont 765 résidant en Suisse. Les autochtones représentent donc le plus grand groupe d'«utilisateurs». 308 ressortissants étrangers provenaient de 34 pays différents, ce qui illustre à quel point l'origine des hôtes visitant nos montagnes est diversifiée, sachant que la nationalité de 44 patients n'était pas connue.

Le mois de janvier a vu une accumulation hors norme des opérations en grottes. Des sauveteurs de Spéléo Secours de stations locales se sont occupés, une semaine durant, d'un groupe d'amateurs explorant le complexe du Hölloch, dans le Muotathal. Les températures chaudes conjuguées à de fortes pluies avaient fait monter le niveau de l'eau, emprisonnant le groupe d'hommes. Ils ont pu ressortir de la grotte au bout d'une semaine, indemnes.

L'an dernier, les interventions se sont déroulées sans avoir à déplorer d'incident grave ou d'accident majeur dans les rangs des sauveteurs. Douze d'entre eux ont été blessés lors de formations ou d'opérations de secours, sans séquelles à terme ou long arrêt de travail, heureusement. Quant à nos compagnons à quatre pattes, les chiens de recherches en surface et en avalanche, l'année s'est parfaitement bien passée pour eux, à l'exception d'un chien d'avalanche qui a nécessité des soins médicaux. Toutefois, la cause remontait à un accident de 2017.

Une nouvelle organisation de sauvetage aérien a vu le jour au Liechtenstein, ce qui constitue un défi pour les stations de secours et leurs spécialistes techniques. Son domaine d'intervention couvre largement les cantons de Suisse orientale et les Grisons. Depuis Noël, la Centrale d'interventions Hélicoptères de la Rega coordonne les sauvetages aériens de l'ensemble de l'organisation. Ainsi, les unités au sol et hélicoptères sont déployées depuis un seul poste de commandement. Nos forces savent donc à tout moment qui les envoie sur le terrain.

2018 s'est placée sous le signe des 75 ans du domaine cynophile Avalanche, en Suisse. Le coup d'envoi des festivités a été donné à Andermatt, alors enfoui sous la neige. Les 75 ans ont été célébrés trois jours durant, les festivités étant suivies par une équipe de la télévision suisse, déléguée par l'émission *Schweiz aktuell*. Ce fut le coup d'envoi de diverses manifestations et événements médiatiques. Le rassemblement, en été, au Musée des transports de Lucerne a sans conteste représenté l'apogée de cette année anniversaire. Le SAS y a révélé son nouveau film sur les chiens d'avalanche, projeté sur le plus grand écran de Suisse (IMAX) à l'intention de ses organisations partenaires ainsi que de ses conductrices et conducteurs actifs. Le temps d'un week-end, les visiteurs du Musée des transports ont pu découvrir des présentations et des exercices d'interventions cynophiles avec un hélicoptère de la Rega.

En mai 2018, le nouvel avion-ambulance de la Rega, un Bombardier Challenger 650, est arrivé à l'aéroport de Zurich. Le SAS a profité de l'affluence provoquée par cet événement pour montrer, au Centre Rega, comment le sauvetage aérien travaille main dans la main avec son pendant terrestre.

La collaboration avec les remontées mécaniques a connu une nouvelle extension. Jusqu'à fin 2018, des contrats ont été conclus avec les entreprises suivantes :

- Davos Klosters Bergbahnen AG
- Andermatt Sedrun Sportarena AG
- Weisse Arena Bergbahnen AG
- Niederhornbahn AG
- Stauberer Bahn Salez
- Küsnacht Seebodenalpbahn AG
- Axpo Kraftwerkbahn Löntschthal

Les stations de secours assurent un soutien en cas d'évacuation ainsi que le sauvetage de personnes en cas d'arrêt ou autre incident des remontées mécaniques. Heureusement, les déploiements sont rares. Toutefois, le déroulement des opérations doit faire l'objet d'un entraînement annuel. Bien souvent, ces prestations sont dédommagées sous forme de forfaits gratuits, d'abonnements, de repas ou de mise à disposition d'infrastructures d'exercice.

Finances

La plupart des cantons soutiennent le SAS soit par le biais d'une contribution fixée par un accord de prestations bilatéral, soit par le versement de 4 centimes par habitant, comme le recommande la Conférence des chefs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Jusqu'ici, le Canton de Thurgovie ne payait que 2 centimes par habitant mais double sa contribution à partir de 2019. Le Grand Conseil du canton de Vaud, quant à lui, a fait entrevoir la possibilité de conclure un accord de prestations avec le SAS en 2019 et a déjà versé, en 2018, un montant supérieur au minimum préconisé par la CCDJP.



Deux cantons ne jouent pourtant pas le jeu. Le Grand Conseil du canton d'Argovie a décidé, en 2016, de ne plus s'acquitter de sa contribution pour la période 2017-2020. Quant à Neuchâtel, l'administration cantonale a décrété, en 2017, qu'elle ne paierait plus, résolution confirmée un an plus tard par le Conseil d'Etat. Le Secrétariat du SAS, aux côtés des politiques cantonaux, se doit de maintenir, voire de renforcer la fragile structure solidaire en faveur du sauvetage en montagne.

Un plus grand nombre d'interventions – souvent courtes – ainsi qu'un surplus de travail pour les remontées mécaniques et les téléphériques ont généré, en 2018, des dépenses supérieures et un déficit de 24 436 francs. Cette perte est couverte par le capital de l'organisation, qui s'élève à quelque 3,3 millions de francs.

Le beau temps ayant attiré de nombreux touristes vers les sommets, les opérations se sont multipliées, mais le nombre d'évacués indemnes a été largement supérieur aux années précédentes. Dans de tels cas, les assurances maladies et accidents ne doivent pas endosser les frais de sauvetage. Parallèlement, nombre d'interventions n'ont pas été facturées car elles concernaient des donatrices et donateurs Rega. Le montant des prestations de sauvetage à amortir s'est élevé à plus de 900 000 francs, soit une hausse de 30 % par rapport à 2017. Dans une telle constellation, le SAS ne peut faire face à ses coûts que grâce aux fonds des fondateurs et, dans une large mesure, des donateurs Rega.

A titre comparatif et afin de placer l'exercice 2018 dans son contexte, il convient de remonter aux débuts du SAS. En 2007, l'organisation a effectué 503 sauvetages (contre 861 en 2018), sachant que les charges d'exploitations s'élevaient à 3,16 millions de francs (5,29 millions en 2018). Cette augmentation s'explique par le développement des activités en extérieur et du nombre d'accidents, d'une part, mais aussi par la collaboration optimisée avec les organisations partenaires, ce qui génère davantage de déploiements – un fait réjouissant !! –, d'autre part.

Formation

L'équipe de la formation SAS s'est étoffée en 2018. Roger Würsch a démarré le 1^{er} novembre 2018 en tant que responsable du secteur Formation. Guide de montage et moniteur de ski, il a contribué à façonner le service alpin de l'armée, à Andermatt, avant de rejoindre le SAS. Roger Würsch dirige l'équipe de la Formation SAS à la place de Theo Maurer. Ce dernier se concentre désormais sur le développement et l'introduction de nouvelles procédures d'intervention ainsi que sur l'évaluation de nouveaux appareils et de matériel pour les opérations. Il reste membre de la Direction.

Samuel Leuzinger a quitté ses fonctions de responsable technique du domaine Hélicoptères pour des raisons personnelles. Il est toujours instructeur dans les cours régionaux et nationaux. Theo Maurer occupe le poste en intérim.

Depuis l'été 2018, Rolf Gisler a rejoint l'équipe de formation en qualité de responsable technique Drones, un nouveau domaine qu'il développe en puisant dans les ressources existantes.

Marcel Meier, responsable technique du domaine cynophile, s'est engagé au Comité de la Commission internationale du sauvetage alpin (CISA). Ainsi, le SAS joue un rôle important dans le domaine cynophile au niveau international.

La formation dans les associations régionales ainsi que dans les stations de secours a été encore améliorée sur le plan technique. Elle a également été homogénéisée grâce à des cours centraux et de nouveaux contenus. Des postes-clés au sein des sections et dans les associations régionales peuvent ainsi toujours être repourvus. Les fonctionnaires qui quittent leurs fonctions ont épaulé leur successeur respectif dans sa phase d'intégration, contribuant ainsi au bon fonctionnement de l'organisation. Les exercices d'intervention avec les organisations partenaires ont peaufiné la collaboration et renforcé la reconnaissance mutuelle des protagonistes.

La nouvelle formation structurée des gardiens du matériel a élargi l'autoresponsabilité des stations de secours. En effet, ces derniers contrôlent le matériel en interne et confirment l'aptitude aux opérations de leurs équipes.

Communication et logistique

Le site Internet du SAS, en trois langues, représente la plateforme de communication la plus importante après le magazine *sauveteur* et le rapport annuel. Le réagencement prévu du site a été repoussé d'un an, le calendrier s'avérant trop serré.

Un nouveau logiciel d'adresses et de reporting des interventions est en cours de configuration depuis août 2018, ce qui bloque momentanément d'énormes ressources au secrétariat. Le nouveau système devrait être prêt mi-2019.

Les tenues de sécurité de nos sauveteurs ont été retouchées ou remplacées en collaboration avec l'entreprise La Sportiva, spécialiste des activités Outdoor. L'équipement d'hiver a été conçu courant 2018 et sera livré aux stations de secours à partir de 2019. Les articles de l'ancien fournisseur Haglöfs ont pratiquement disparu de notre gamme.

Le nouveau logo Rega a généré beaucoup de travail au SAS, ce qui a eu des répercussions sur le calendrier des achats. Les vêtements arborant l'ancien logo ont été vendus à prix réduit, afin de limiter le niveau des stocks à un minimum. Malheureusement, tous les besoins textiles des stations de secours n'ont pu être couverts.

Ce changement de logo a permis au SAS de vérifier l'image que projettent ses propres unités au sein de l'organisation et d'harmoniser documents, présentations et signatures des courriers électroniques.

Personnel

Les changements relatifs au personnel ont été rares dans les stations de secours, les associations régionales et au secrétariat. Ainsi, l'organisation peut s'appuyer sur une solide expérience au sein de ses effectifs. Les nouveaux visages dans l'équipe de formation ont apporté un vent de fraîcheur et facilitent les remplacements en interne.

Chaque année, quatre à cinq préposé(e)s aux secours sont initié(e)s à leurs nouvelles fonctions dans le cadre d'un cours, preuve de l'intérêt des jeunes sauveteuses et sauveteurs pour cette fonction-clé.

La Direction adresse un grand merci à toutes les sauveteuses et à tous les sauveteurs, aux organisations partenaires et aux personnes concernées pour leur précieux engagement en 2018, soulignant spécialement les efforts continus pour éviter les accidents. Enfin, elle saisit cette occasion pour féliciter également chaque membre pour la gestion judicieuse des ressources, tant en termes de technique que de matériel.

Andres Bardill
Elisabeth Floh Müller
Theo Maurer



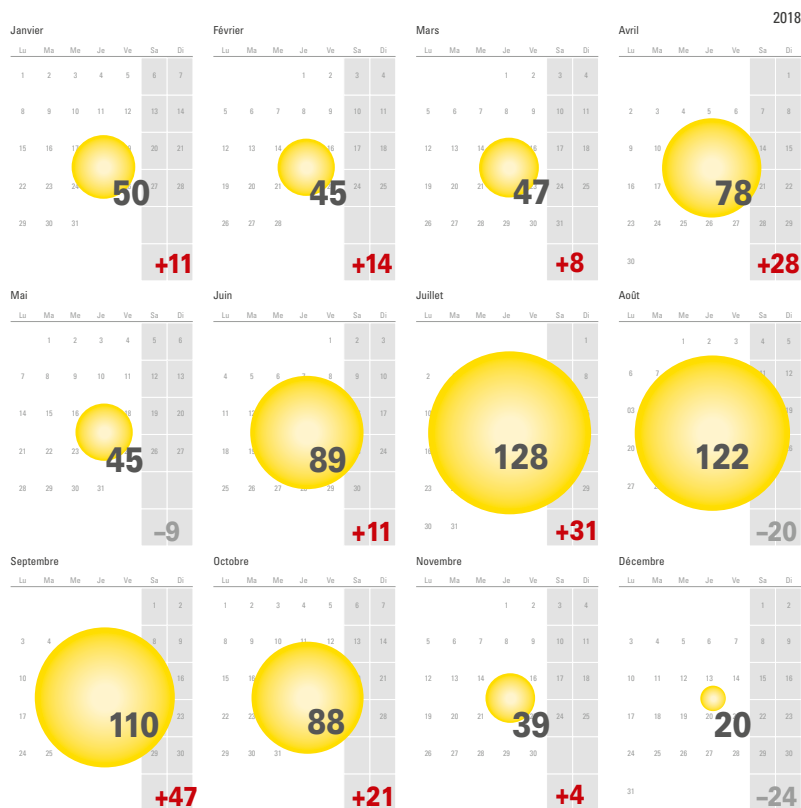
Andreas
Paramed

OPÉRATIONS

Activité de sauvetage

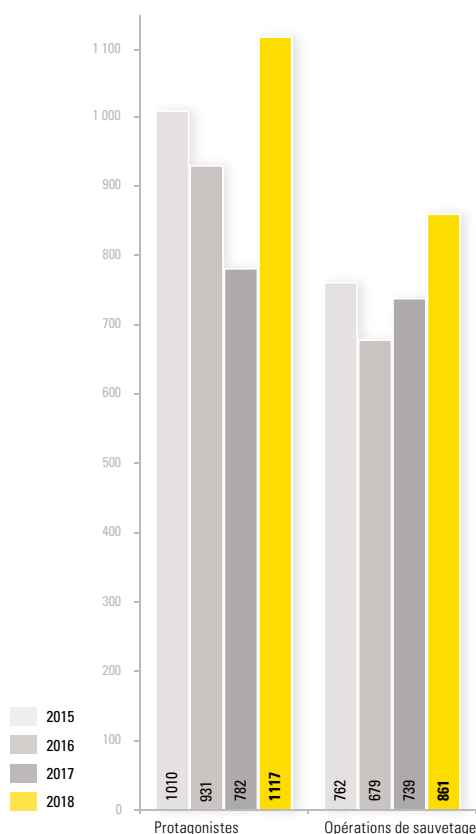
Nombre d'interventions mois par mois

Il existe un lien évident entre le nombre d'interventions et la météo. En 2018, l'été long et chaud ainsi que le bel automne ont attiré les personnes en masse à la montagne. En juillet, le nombre d'interventions a augmenté de 31 % par rapport à 2017, la hausse comparative atteignant même 47 %, un record, au mois de septembre.



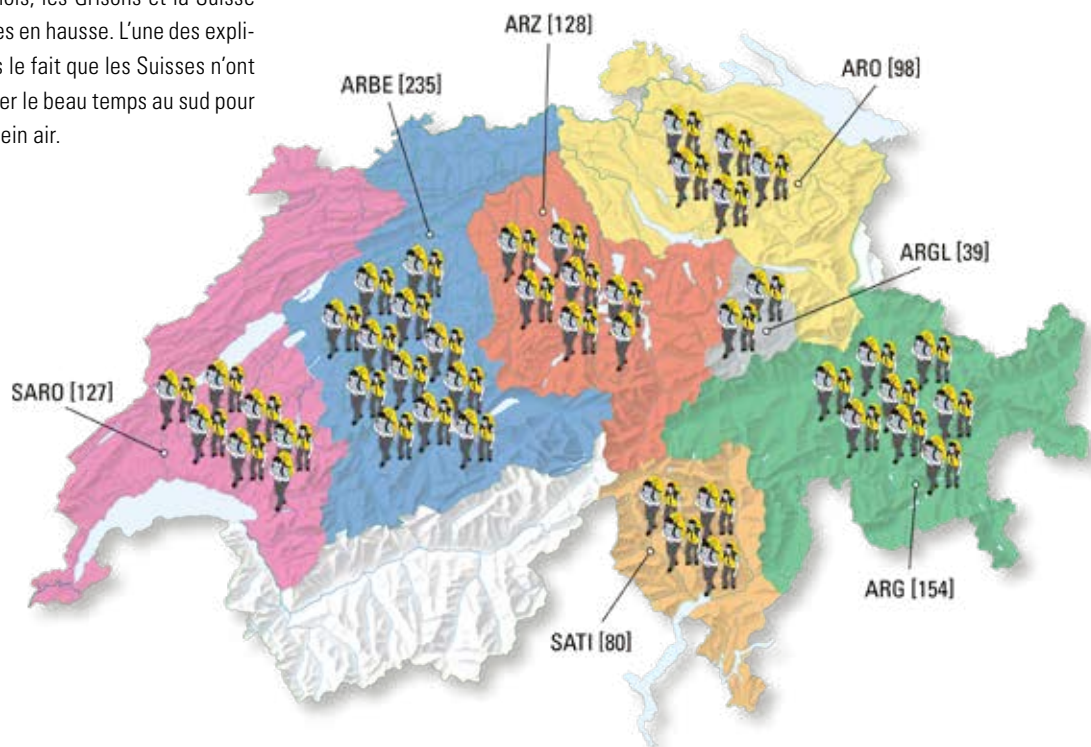
Interventions et personnes impliquées

Nos spécialistes techniques ainsi que les équipes de sauvetage ont été réquisitionnés 861 fois, soit 99 de plus qu'en 2015, l'année comptant jusqu'ici le plus de déploiements. Ils ont porté secours à 1117 personnes.



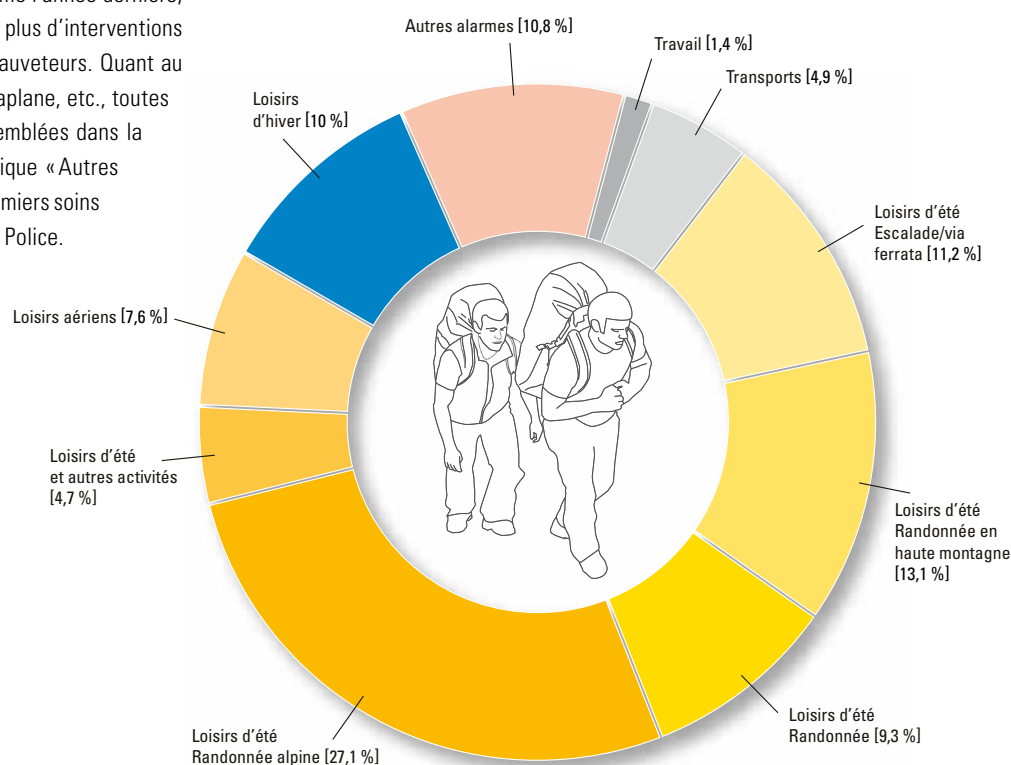
Nombre d'interventions par association régionale

Au Tessin, le nombre d'opérations nécessaires en 2018 a été nettement inférieur à celui de l'année précédente. Au contraire, l'Oberland bernois, les Grisons et la Suisse romande affichent des chiffres en hausse. L'une des explications réside peut-être dans le fait que les Suisses n'ont pas été obligés d'aller chercher le beau temps au sud pour s'adonner à leurs loisirs en plein air.



Sur quelles missions les sauveteuses et les sauveteurs ont-ils été déployés ?

Deux tiers des interventions se sont produites dans le cadre d'activités estivales, notamment la randonnée, la randonnée alpine, l'escalade/les tronçons en via ferrata et la randonnée en haute altitude. Comme l'année dernière, les randonnées alpines ont généré le plus d'interventions de la part des sauveteuses et des sauveteurs. Quant au parapente, au base jumping, au deltaplane, etc., toutes ces disciplines sont désormais rassemblées dans la catégorie « Loisirs aériens ». La rubrique « Autres alarmes » recense pour sa part les premiers soins médicaux et missions de soutien à la Police.



FINANCEMENT





COMPTES ANNUELS

Bilan au 31 décembre	Annexe	2018 en CHF	2017 en CHF
Actifs			
Actifs circulants			
Liquidités		2 685 414	2 762 652
Créances résultant de livraisons et prestations	3.1	699 204	752 611
Autres créances à court terme		1 041	788
Stocks et prestations de services non facturées	3.2	369 354	590 335
Actifs de régularisation		154 200	136 500
Total actifs circulants		3 909 213	4 242 886
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		14 981	29 962
Total actifs immobilisés		14 981	29 962
Total actifs		3 924 194	4 272 848
Passifs			
Fonds étrangers à court terme			
Dettes résultant d'achats et prestations	3.3	89 595	106 716
Autres dettes à court terme	3.4	80 354	101 788
Versements anticipés des fondateurs	3.5	0	444 500
Passifs de régularisation et provisions à court terme	3.6	381 295	222 458
Total fonds étrangers à court terme		551 244	875 462
Capital organisationnel			
Capital libéré		2 000 000	2 000 000
Capital acquis		1 397 386	1 292 617
Résultat annuel		-24 436	104 769
Total capital organisationnel		3 372 950	3 397 386
Total passifs		3 924 194	4 272 848

Compte d'exploitation	Annexe	2018 en CHF	2017 en CHF
Produit d'exploitation			
Recettes nettes résultant de livraisons et de prestations	3.7	5 279 553	4 863 400
Variation de la valeur des prestations de services non facturées		-6 797	32 897
Total revenus		5 272 756	4 896 297
Charges d'exploitation			
Charges de matériel	3.8	-880 069	-778 023
Charges de personnel	3.9	-3 716 505	-3 478 917
Autres charges d'exploitation	3.10	-680 441	-484 333
Amortissements sur les immobilisations corporelles		0	-37 757
Amortissements sur les immobilisations incorporelles		-14 980	-22 009
Total charges		-5 291 995	-4 801 039
Résultat d'exploitation		-19 239	95 258
Résultat financier			
Produits financiers		0	9 511
Charges financières		-5 197	0
Total résultat financier	3.11	-5 197	9 511
Résultat annuel		-24 436	104 769
Attribution au capital organisationnel		-24 436	104 769



COMPTES ANNUELS

1. Généralités

1.1 Forme juridique

Fondation, conformément aux articles 80 et suivants du Code civil, sise à Berne

1.2 Acte de fondation et règlements

- Acte de fondation 16.8.2006
- Règlement de l'organisation 24.8.2016

1.3 But de la Fondation

La Fondation a pour but de secourir les personnes en détresse. Elle s'occupe plus particulièrement du sauvetage et du secours d'urgence des personnes accidentées ou malades dans les Alpes, les Préalpes et les zones difficiles d'accès en Suisse ainsi que dans les régions limitrophes à l'étranger.

1.4 Composition du Conseil de fondation

- | | | |
|--------------------------------|---|-----------------------------|
| – Franz Stämpfli | Président du Conseil de fondation | Signature collective à deux |
| – Dr sc. nat. Françoise Jaquet | Vice-présidente du Conseil de fondation | Signature collective à deux |
| – Raphaël Gingins | Membre du Conseil de fondation | |
| – Ernst Kohler | Membre du Conseil de fondation | Signature collective à deux |
| – Andreas Lüthi | Membre du Conseil de fondation | |
| – Dr méd. Roland Albrecht | Membre du Conseil de fondation | |
| – Pius Furger | Membre du Conseil de fondation | |
| – Markus Weber | Membre du Conseil de fondation | |

1.5 Direction

- | | | |
|--------------------|---------------------------------------|-----------------------------|
| – Andres Bardill | Directeur | Signature collective à deux |
| – Elisabeth Müller | Directrice-suppléante | Signature collective à deux |
| – Theo Maurer | Responsable Procédures d'intervention | |

1.6 Organe de révision

- KPMG AG, Zurich

1.7 Autorité de surveillance

- Département fédéral de l'intérieur, Berne

2. Principes

2.1 Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis selon les dispositions en vigueur du droit comptable suisse (Titre 32^e du Code des obligations). Les grands principes appliqués qui ne sont pas prescrits légalement sont décrits ci-après. Dans ce contexte, il convient de tenir compte du fait qu'il est fait usage de la possibilité de constituer ou de dissoudre des réserves latentes en vue de garantir le développement pérenne de l'entreprise.

2.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

« L'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles se fonde sur les coûts d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements cumulés et des corrections de valeur. Un amortissement linéaire dans le temps est appliqué aux immobilisations corporelles, à l'exception des terrains. Tout signe de surévaluation conduit à un examen des valeurs comptables et, le cas échéant, à un ajustement de la valeur considérée. »

2.3 Capital organisationnel

Le capital organisationnel est constitué de l'apport de la fondation, à hauteur de 2 millions de francs, ainsi que des bénéfices non distribués dus à des contributions excédentaires des fondateurs. Il sert de réserve pour fluctuation de risques dans l'activité des interventions difficiles à prévoir et peut atteindre au maximum la hauteur moyenne des dépenses annuelles.

3. Explications des postes du bilan et du compte d'exploitation

	en CHF	en CHF
3.1 Créances résultant de livraisons et de prestations		
Créances vis-à-vis de tiers	697 230	739 518
Créances vis-à-vis d'organisations connexes	1 974	13 093
	699 204	752 611
3.2 Stocks et prestations de services non facturées		
Matériel d'intervention	411 226.00	732 502.00
Prestations d'intervention non encore facturées	95 203.00	102 000.00
Corrections de valeur	-137 075.00	-244 167.00
	369 354.00	590 335.00
3.3 Dettes résultant de livraisons et de prestations		
Dettes vis-à-vis de tiers	78 390	106 716
Dettes vis-à-vis d'organisations connexes	11 205	0
	89 595	106 716
3.4 Dettes vis-à-vis d'organisations de prévoyance		
Dettes vis-à-vis de caisses de pension	33 389	26 475
	33 389	26 475

Les dettes vis-à-vis d'organisations de prévoyance sont comprises dans le poste « Autres dettes à court terme » du bilan.

3.5 Versements anticipés des fondateurs

Versement anticipé de la part des contributions 2018 par les fondateurs	0	444 500
	0	444 500

Les contributions des fondateurs sont versées périodiquement pour garantir les liquidités, sur la base du budget annuel approuvé par le Conseil de fondation. Combiné au nombre d'interventions et aux produits, en hausse en 2017, ainsi qu'au meilleur taux de réduction de la contre-prestation que les années précédentes, le déficit opérationnel à endosser par les fondateurs a été révisé à la baisse par rapport à l'exercice précédent. En 2018, la compensation s'est effectuée par le biais du paiement des contributions par les fondateurs pour l'exercice en cours. Vu le changement du rapport, pour l'exercice 2018, entre les produits issus de livraisons et de prestations et les déductions sur le chiffre d'affaires, les fondateurs ne jugent pas nécessaire de procéder à une régularisation.

3.6 Passifs de régularisation et provisions à court terme

Passifs de régularisation, charge de personnel, etc.	311 295	192 458
Actes juridiques en suspens issus d'interventions	10 000	0
Décalage de modules de formation	0	30 000
Informatique et ajustements publicitaires	60 000	0
	381 295	222 458

3.7 Recettes nettes résultant de livraisons et de prestations

Contributions des fondateurs	2 040 187	1 558 997
Contributions des cantons	1 093 112	1 036 785
Dons/legs	274 584	191 238
Produits issus des interventions	2 833 602	2 722 560
Déductions sur le chiffre d'affaires	-961 932	-646 180
	5 279 553	4 863 400

3.8 Charges de matériel

Charges de matériel	-812 680	-705 717
Charges liées aux interventions	-67 389	-72 306
	-880 069	-778 023

L'équipement personnel de sécurité des sauveteurs CAS et l'achat de matériel d'intervention pour les stations de secours CAS comptent parmi les charges d'interventions et de matériel.

3.9 Charges de personnel

La stratégie consistant à renoncer à des rapports internes de sous-traitance lors de la collaboration ponctuelle avec des organisations partenaires et à faire endosser au SAS la responsabilité du personnel se poursuit, sachant qu'elle est incluse dans les charges de personnel. Les charges de personnel ne sont pas seulement engendrées par les activités de sauvetage mais aussi par la disponibilité aux interventions des stations de secours CAS et des organisations partenaires, sans oublier les travaux pour le compte de tiers (collaboration dans le cadre d'organisations de sauvetage auprès de sociétés de remontées mécaniques).

3.10 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation comprennent les prestations fournies par les fondateurs.

3.11 Résultat financier

Vu la situation tendue sur les marchés, les placements sur les marchés financiers et titres ont été réduits au fil de l'exercice 2016 pour être transformés, dès le 30 juin 2016, en liquidités – sans modification. Les charges financières de CHF 5 197.– s'expliquent par la différence du taux de change EUR/CHF dans les encaissements liés aux interventions.

4. Autres précisions**4.1 Emplois à temps plein**

La moyenne annuelle du nombre d'emplois à temps plein n'a pas dépassé 10 dans l'année sous revue comme dans l'année précédente.

4.2 Evénements importants intervenus après la clôture du bilan

Aucun événement important datant d'après la clôture du bilan n'a exercé une influence sur les valeurs comptables des actifs présentés ou des dettes et ne nécessite d'être mentionné ici.

4.3. Evaluation du risque

Dans le cadre de l'examen interne périodique de la couverture d'assurance, le Conseil de fondation et la Direction ont procédé à une évaluation du risque, validée en août 2018 lors de la réunion du Conseil de fondation.

RAPPORT DE RÉVISION

**KPMG SA****Audit**

Badenerstrasse 172
CH-8004 Zurich

Case postale
CH-8036 Zurich

Téléphone +41 58 249 31 31
Téléfax +41 58 249 44 06
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de

Secours Alpin Suisse, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe / pp 14 à 18) de Secours Alpin Suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et au règlement.

KPMG SA

Reto Kaufmann
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Fabian Spörri

Zurich, 22 mars 2019

Impressum

Rapport annuel 2018 du Secours Alpin Suisse
Publication en allemand, en français et en italien.
La version allemande fait foi.

Editeur

Secours Alpin Suisse, Centre Rega, case postale
1414, 8058 Zurich-Aéroport
Tél. +41 (0)44 654 38 38, fax +41 (0)44 654 38 42,
www.secoursalpin.ch, info@secoursalpin.ch

Rédaction et impression

Stämpfli SA, Berne

Photos

Photos : m.à.d. Rega

